



# DÉLIBÉRATION

## du 28 mai 2024

Présents : 23 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 26	<p><b>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai</b> à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Türkan RENZO</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 22 mai 2024</p>
Délibération n°24.4.6	<p><b><u>URBANISME - BÂTIMENTS</u></b></p> <p><i>Réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul – avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre</i></p>

Par délibération en date du 17 juillet 2023, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul à l'entreprise GASTINEAU pour un montant de 63 588€HT pour la tranche ferme et 53 487€HT pour la tranche conditionnelle. Seule la tranche ferme a été validée.

Un premier avenant a été validé le 23 janvier 2024 concernant un changement de dénomination sociale et juridique de l'entreprise attributaire devenant la SELARL POST Architecture et Patrimoine, sans incidence financière.

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoit que **le montant de la rémunération définitive du maitre d'œuvre sera recalculé au moment de l'AVP.**

L'AVP estime le montant des travaux à 658 700€HT, soit un différentiel de -57 300€ par rapport au montant prévisionnel des travaux de 716 000€HT. Le montant de la rémunération du maitre d'œuvre est donc revu proportionnellement au nouveau montant de travaux, comme suit :

Stade	Montant travaux	Montant honoraires HT	Montant honoraires TTC
APS	716 000€	63 588,00€	76 305,60€
AVP	658 700€	58 499,18€	70 199,02€
Différence	-57 300€	- 5 088,82€	- 6 106,58€

**Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de - 5 088,82€, portant le nouveau marché à 58 499.18€HT.**

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,*

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20240528-2446d-DE Reçu le 03/06/2024

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 14 mai 2024,*

**Considérant** le montant de l'AVP inférieur au montant estimatif des travaux au stade APS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant n°2 négatif de – 5 088.82€ avec l'entreprise SELARL POST Architecture et Patrimoine concernant le marché de maîtrise d'œuvre de rénovation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul portant le marché à 58 499.18€HT.
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la présente délibération.

**Türkan RENZO**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,  
Nadine YOU**

